

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020**

**DESIGNATION DES MEMBRES DU SY.MEG DEVANT SIEGER AU COMITE DU SYSTEME DE
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE DES ZONES NON INTERCONNECTEES AU RESEAU
CONTINENTAL (CSDPE)**

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 du mois de septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	X	
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony	X	
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric	X		BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X				
10	RICHARD	Maryvonne		X				
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David	X	
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge	X	
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien	X	
27	MAES	Jean-Claude	X		ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric	X		DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick	X	
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie		

	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille	X		PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy	X	
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre		X	BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	RICHARD	Albert	X		SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Philippe		
52	PETTIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon		X	BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Georges **COUPPE DE KERMARTIN** à M. Éric **LATCHOUMANIN**.

Secrétaire de séance : Mme Ornella **KINDEUR**

DESIGNATION DES MEMBRES DU SY.MEG DEVANT SIEGER AU COMITE DU SYSTEME DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE DES ZONES NON INTERCONNECTEES AU RESEAU CONTINENTAL (CSDPE)

Par délibération n°DEL-2016-CAB-45 en date du 25 novembre 2016, le comité syndical du Sy.MEG avait désigné les membres du Sy.MEG devant siéger au comité du système de distribution publique d'électricité des zones non interconnectées au réseau continental.

Suite au renouvellement des membres du comité syndical du Sy.MEG, il s'agit de procéder à la désignation de nouveaux membres.

RAPPEL DU DISPOSITIF

Le législateur a créé une nouvelle instance dénommée le « Comité du système de distribution publique d'électricité des zones non interconnectées (ZNI) au réseau métropolitain continental » (CSDPE), à travers l'article 153 de la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte dont les dispositions ont été codifiées à l'article L.111-56-2 du Code de l'énergie.

Depuis, le Ministère en charge de l'énergie a opté pour l'instauration d'un Comité de Système pour chaque AODE (Autorité Organisatrice de Distribution d'Électricité) concernée, comme le précise le décret n° 2016-705 du 30 mai 2016 relatif au CSDPE.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Les membres du Comité, au nombre de 11, sont nommés par arrêté du Préfet de Région en fonction dans la collectivité concernée, dont 3 représentants proposés par l'AODE (Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie), autrement dit le Sy.MEG.

Le Président de chaque comité, ainsi que les membres sont désignés par le Préfet de région, pour une période limitée à 5 ans. Il est prévu que les membres titulaires peuvent être remplacés en nombre égal par un suppléant.

Le CSDPE se réunit, au moins une fois par an, sur convocation de son Président.

ROLE DU COMITE

Le CSPDE, par le biais de son secrétariat assuré en Guadeloupe par EDF, Archipel Guadeloupe :

- Est informé, non seulement des programmes prévisionnels d'investissement, mais aussi des investissements réalisés pour l'année en cours ;
- Il est aussi, systématiquement destinataire des synthèses élaborées par les Conférences Départementales instituées par l'Article L.2224-31 du CGCT ;

- Il peut adresser au ~~Ministre chargé de l'énergie~~, des propositions d'orientations générales sur les politiques d'investissements sur les réseaux publics d'électricité desservant la collectivité et leur contribution à la qualité de service et à la transition énergétique ;
- Il peut être consulté par le Ministre de tutelle, sur toute question concernant ces politiques.

Au vu de ces éléments :

Il est donc demandé au Comité Syndical :

- de désigner 3 représentants titulaires (et 3 suppléants) à proposer à Monsieur le Préfet de Région qui devront siéger au sein dudit Comité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente décision.

DESIGNATION DES MEMBRES DU SY.MEG DEVANT SIEGER AU COMITE DU SYSTEME DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE DES ZONES NON INTERCONNECTEES AU RESEAU CONTINENTAL (CSDPE)

Vu les dispositions de l'article 153 de la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte,

Vu l'article L.111-56-2 du Code de l'Energie,

Vu le décret n° 2016-705 du 30 mai 2016, relatif au Comité du Système de Distribution Publique d'Electricité des Zones Non Interconnectées au réseau continental,

Vu l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-022 en date du 5 mars 2015, approuvant les nouveaux statuts du Sy.MEG,

Vu l'article 2.1 des statuts du Sy.MEG reconnaissant pleinement à celui-ci la qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE),

Considérant que suite au renouvellement des membres du comité syndical, il convient de désigner à nouveau les membres du Sy.MEG devant siéger au comité du système de distribution publique d'électricité des zones non interconnectées au réseau continental,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	34
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants à proposer à Monsieur le Préfet de Région, qui devront siéger au sein du Comité, en la personne de :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
1-Monsieur Daniel DULAC	1-Monsieur Anselme VALLUET
2-Monsieur Didier MERIDAN	2- Monsieur Arthur MARICEL
3-Monsieur Serge SACILÉ	3- Monsieur Serge SAHAI

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le mercredi 30 septembre 2020
Président
DULAC Daniel

